

## Bekaert annonce la proposition d'introduire le droit de vote double et de modifier la composition du Conseil d'administration en 2022

Le Conseil d'administration a pris une décision unanime, lors de la réunion du Conseil d'administration du 11 mai 2021, sur les propositions relatives à (1) l'introduction du droit de vote double et (2) la future composition du Conseil d'administration, toutes deux avec une application prévue en 2022.

### Droit de vote double

Le 6 mai 2021, l'actionnaire de référence de NV Bekaert SA, Stichting Administratiekantoor Bekaert, a proposé au Conseil d'administration d'envisager l'introduction du droit de vote double. Après délibération approfondie, le Conseil d'administration a pris une décision unanime en faveur de l'introduction du droit de vote double comme moyen de récompenser une vision à long terme et la loyauté dans l'engagement des actionnaires.

Un droit de vote double serait accordé à toutes les actions inscrites depuis au moins deux années sans interruption au nom du même actionnaire dans le registre des actions.

La proposition d'introduction du droit de vote double sera soumise à une Assemblée Générale Extraordinaire, dont l'approbation requiert un quorum de 50% et une majorité spéciale de 66,67%. Une fois approuvé, le droit de vote double s'appliquerait à partir de la prochaine Assemblée Générale, qui devrait être l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2022.

### Composition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a également décidé de renforcer davantage son profil de gouvernance en proposant des modifications dans sa composition. Dans sa composition actuelle, le Conseil d'administration montre déjà une gouvernance rigoureuse avec un Président indépendant et un niveau élevé de diversité au niveau du sexe (38%/62%), de l'expertise et de la nationalité (54% de non-Belges). En outre, la représentation des Administrateurs indépendants est forte dans les deux comités du Conseil d'administration : la majorité (66,67%) dans le Comité de Nomination et de Rémunération et la moitié (50%) dans le Comité d'audit, des risques et de gestion financière.

Le Conseil propose de renforcer davantage sa gouvernance par les modifications suivantes si le droit de vote double est approuvé:

- Indépendance accrue dans un Conseil équilibré où les Administrateurs indépendants et le CEO représenteront au moins la moitié des membres du Conseil
- Réduction du nombre des membres du Conseil de 13 à 10, y compris une réduction des Administrateurs nommés sur proposition de l'actionnaire de référence de 7 à 5.

Les modifications dans la composition du Conseil requerront l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 mai 2022. Stichting Administratiekantoor Bekaert a confirmé son soutien plein et entier de cette proposition.

### Calendrier des Assemblées Générales relatives aux modifications proposées ci-dessus

Assemblée Générale Extraordinaire : modification des statuts – droit de vote double	15	juillet	2021
Assemblée Générale Extraordinaire : si le quorum de 50% n'est pas atteint le 15 juillet 2021	21	septembre	2021
Assemblée Générale Ordinaire 2022 : modification du nombre d'Administrateurs et renforcement de l'indépendance	11	mai	2022

## Disclaimer

Le présent communiqué de presse peut contenir des déclarations prospectives au sujet de l'impact de la transaction sur les comptes annuels de Bekaert. Ces déclarations reflètent les opinions actuelles de la direction concernant des événements futurs, et sont sujettes à des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui peuvent conduire les résultats réels à être sensiblement différents de résultats ou de performances futurs exprimés par le présent communiqué de presse ou qui pourraient en être déduits. Bekaert fournit les informations reprises dans ce communiqué à la date d'aujourd'hui, et n'assume aucune obligation d'actualiser les déclarations prospectives à la lumière d'informations nouvelles, d'événements futurs ou autrement. Bekaert rejette toute responsabilité pour toutes déclarations faites ou publiées par des tiers, et n'assume aucune obligation de corriger des données, informations, conclusions ou opinions inexacts publiées par des tiers au sujet du présent ou de tout autre communiqué de presse diffusé par Bekaert.

## Profil

Bekaert (bekaert.com) est à l'échelle mondiale leader sur ses marchés et leader technologique dans le domaine de la transformation et de revêtements de fil d'acier. En offrant de manière continue de la valeur ajoutée à nos clients de par le monde, nous nourrissons l'ambition d'être leur fournisseur préféré de produits et de solutions de fil d'acier. Bekaert (Euronext Bruxelles: BEKB) est une entreprise globale, employant plus de 27 000 personnes dans le monde, ayant son siège en Belgique et réalisant un chiffre d'affaires global de €4,4 milliards en 2020.

## Contact Presse & Investisseurs

Katelijin Bohez  
Téléphone: +32 56 76 66 10  
E-mail: [katelijin.bohez@bekaert.com](mailto:katelijin.bohez@bekaert.com)

[bekaert.com](http://bekaert.com)